

16.04.2004 – 13:00 Uhr

Établissements cantonaux d'assurance: 5 millions pour la prévention

Berne (ots) -

La fondation de prévention a été créée dans le but de promouvoir la gestion intégrale des risques causés par les dangers de la nature. A cet effet la fondation met à disposition un montant de 5 millions de francs pour les années 2004 à 2009.

Conformément au mandat des Etablissements cantonaux d'assurance, qui financent la fondation, cette dernière soutient les efforts entrepris en matière de prévention au profit des assurés. C'est pourquoi elle lance un appel visant à soutenir des projets dans les domaines de l'analyse des dommages et des risques, ainsi que de l'élaboration et de l'évaluation de mesures de protection. Le thème proposé pour la première mise au concours est l'analyse des dommages et des risques dus à la tempête, à la grêle ou aux inondations. La préférence sera accordée aux projets amenant de nouvelles connaissances sur les causes des dommages immobiliers (processus liés aux dangers naturels, conception et le dimensionnement des bâtiments, choix des matériaux).

La fondation soutient aussi bien les petits projets que ceux qui s'étendent sur plusieurs années. L'appel s'adresse aux particuliers, aux groupes ou aux corporations de droit privé ou public (universités, hautes écoles spécialisées, instituts de recherche, associations et entreprises). Les candidatures doivent parvenir à la fondation jusqu'au 15 juillet 2004 au plus tard.

Contact:

Fondation de prévention des établissements cantonaux
Francesca Bay
Bundesgasse 20
3011 Berne
Tél. +41/31/320'22'62
Fax +41/31/320'22'99
E-mail: praeventionsstiftung@vkf.ch
Internet: <http://www.fopeca.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100473849> abgerufen werden.